



## **MRC de Bonaventure**

51, rue Notre-Dame, Case postale 310  
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0  
mrcbonav@globetrotter.net  
www.mrcbonaventure.com

Tél. : 418 752-6601  
Télec. : 418 752-6657

Le 21 octobre 2015

321      P       NP       DM56

Monsieur Maxandre Guay-Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette      6211-24-085

**Objet : Appui au projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette**

Monsieur,

La MRC Bonaventure est située au cœur de la Baie-des-Chaleurs, entre la MRC Avignon et celle du Rocher-Percé, elle est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE). La MRC accueille sur son territoire un parc de 67,8 MW dans les municipalités de St-Alphonse et de New Richmond, elle accueille également dans son TNO quatre éoliennes du parc de Carleton. Nous avons été impliqués dans le déploiement des parcs éoliens dès le premier appel d'offres et avons suivi de près le déploiement des parcs éoliens en Gaspésie et au Québec.

La MRC Bonaventure vient par la présente apporter son appui à la réalisation du projet de parc éolien Nicolas-Riou.

Nous apportons cet appui pour différentes raisons dont notamment pour les bénéfices qu'en retirera la RÉGIE à titre de copropriétaire, et dont une partie nous sera distribuée. De plus, les retombées locales seront très importantes, les petites communautés comme les nôtres ont besoin de sources de revenus supplémentaires pour maintenir les services aux citoyens. Il faut se rappeler que le parc sera en production pendant 25 ans, les retombées dépassent donc la période de construction.

Il y a d'autres raisons pour favoriser le déploiement de ce parc éolien, il faut également considérer que l'énergie éolienne est une énergie propre, qu'elle contribuera à décarboniser le Québec, réduisant les gaz à effet de serre afin d'améliorer l'environnement de la société québécoise. Les retombées ne sont pas que locales.

Nous comprenons les appréhensions de certains citoyens ou groupes, mais dans les faits, bien peu seront affectés par les éoliennes. L'expérience vécue démontre qu'il y a beaucoup d'inquiétude à l'annonce d'un projet et qu'il en demeure bien peu une fois le parc en opération.

Nous souhaitons que le BAPE transmette au ministre responsable une recommandation positive. Cette recommandation doit s'appuyer sur des faits et non sur des appréhensions non fondées et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Jean-Guy Poirier, préfet MRC Bonaventure

**FIN DU DOCUMENT**